



NOTE D'INFORMATION

Version 4.0 du 28 Janvier 2021

PATIENT ADULTE

Observatoire national des insuffisances médullaires

Sous l'égide du centre de référence des aplasies médullaires acquises et constitutionnelles

géré par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Représentée par la Directrice de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation (DRCI) 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris

Madame, Monsieur,

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris assure la gestion de cet observatoire national proposé à tous les patients atteints d'insuffisance médullaire pris en charge dans l'ensemble des établissements de santé en France.

Le médecin qui vous suit répondra à toutes les questions que vous souhaitez lui poser. Vous disposez d'un temps de réflexion avant de prendre votre décision pour participer à cet observatoire. Le fait de vous opposer au recueil de vos données personnelles sera sans conséquence sur votre prise en charge et sur votre relation avec votre médecin. De même, vous êtes libre de changer d'avis à tout moment (droit de retrait) sans avoir à vous justifier. Aucune donnée ne pourra être enregistrée contre votre gré.

En quoi consiste ma participation?

La participation à cet observatoire n'entraîne aucune contrainte médicale supplémentaire par rapport à la prise en charge habituelle de votre pathologie. Vous devez simplement être affilié à un régime d'assurance maladie, avoir un diagnostic d'aplasie médullaire qu'elle soit acquise ou constitutionnelle ou toute autre pathologie susceptible d'être responsable d'une insuffisance médullaire. Il pourra vous être demandé de compléter un questionnaire de qualité de vie dans certaines situations cliniques dont le temps estimé pour y répondre est environ 10 minutes.

Si vous participez, comment vont être traitées et que vont devenir les données recueillies?

Un traitement de vos données personnelles est mis en œuvre par l'APHP, gestionnaire et responsable du traitement pour permettre des travaux à finalité épidémiologique et de recherche clinique.

Ce traitement st nécessaire à la réalisation et l'exploitation de cet observatoire national qui répond à la mission d'intérêt public dont est investie l'AP-HP en tant qu'établissement public de santé hospitalo-universitaire et qui répond aux objectifs du plan national maladies rares.

Sauf opposition de votre part, vos données personnelles (y compris vos habitudes de vie et origines ethniques), cliniques, biologiques enregistrées feront l'objet d'un traitement automatisé dans une base de données informatisée avec un accès sécurisé et accessible aux seules personnes habilitées par le coordonnateur de cet observatoire (personnel médical, paramédical et du centre de référence des aplasies médullaires). Conformément à la loi informatique et libertés, les analyses de ces données seront toujours réalisées de façon confidentielle du fait qu'elles sont codées sans mention du nom et prénom et les résultats seront produits sous une forme agrégée qui ne permet en aucun cas de vous identifier.

Vos données enregistrées dans la base de données du projet RIME seront conservées pour une durée initiale de 10 ans qui sera renouvelée auprès de la CNIL conformément à l'autorisation initiale de la CNIL pour ce projet

Les données médicales vous concernant pouvant documenter un dossier auprès des autorités compétentes portant sur un des produits utilisés dans le cadre de votre prise en charge, pourront être transmises à un industriel afin qu'un plus grand nombre de patients puissent bénéficier des résultats de l'exploitation de cet observatoire. Cette transmission sera faite dans les conditions assurant leur confidentialité.

Vos données pourront être utilisées pour des recherches ultérieures en collaboration avec des partenaires privés ou publics, en France ou à l'étranger, dans des conditions assurant leur confidentialité et le même niveau de protection que la législation européenne.

Vos données à caractère personnel pourront également être transmises vers un pays en dehors de l'union européenne ou vers un pays ne garantissant pas un niveau de protection suffisant par rapport à l'union européenne, dans ce cas, cette transmission ne pourra se faire que dans le cadre d'un contrat intégrant les clauses contractuelles types de la commission européenne.

Comment est encadré cet observatoire ?

L'AP-HP a pris toutes les mesures conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique applicables aux recherches impliquant la personne humaine et a reçu un avis favorable du Comité de Protection des Personnes OUEST VI le 15/10/2019.

Ouels sont vos droits?

Le fichier informatique utilisé pour cette recherche est mis en œuvre conformément à la règlementation française (loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 4 août 2004) et européenne (au Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD du 27 octobre 2016, applicable au 2 mai 2018 et sa mise en cohérence avec la législation française, par la loi du 20 juin 2018). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement des données couvertes par le secret professionnel utilisées dans le cadre de cet observatoire. Ces droits s'exercent auprès du médecin en charge de l'observatoire qui seul connaît votre identité (identifié en première page du présent document).

En cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des données de l'AP-HP à l'adresse suivante : protection.donnees.dsi@aphp.fr, qui pourra notamment vous expliquer les voies de recours dont vous disposez auprès de la CNIL.

Vous pouvez également accéder directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix à l'ensemble de vos données médicales en application des dispositions de l'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique.

Votre dossier médical restera confidentiel et ne pourra être consulté que sous la responsabilité du médecin s'occupant de votre traitement ainsi que par des personnes dûment mandatées par le gestionnaire et le coordonnateur de cet observatoire et soumises au secret professionnel.

Selon les dispositions de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, vous pourrez avoir accès à des informations et aux résultats globaux des travaux issus de l'observatoire, par l'intermédiaire du médecin qui vous suit. Les projets de recherche menés à partir de l'observatoire RIME sont enregistrés et consultables avant leur mise en œuvre sur le site internet www.aplasiemedullaire.com /patients/observatoire RIME-études secondaires.

Cadre réservé au service :				
Nom et prénom du patient :				
Recueil de non opposition du patient (recueil des données personnelles, cliniques, biologiques pour une exploitation ultérieure de cette base de				
données à des fins épidémiologiques et/ou de recherches scientifiques ou cliniques dans le domaine de l'hématologie)				
Opposition exprimée	:	□Oui	\square Non	
Information délivrée le	:			
Nom et signature du médecin :				